

(Lettre de présollicitation – *PrioritéVie* pour la Stratégie à l'intention des propriétaires d'entreprise)

<INSÉREZ LA DATE ICI>

<Nom du Client>

<Adresse du Client>

Madame, <si une femme>

Monsieur, <si un homme>

De nos jours, diriger une PME avec succès exige de la détermination, des compétences et des ressources. J'aimerais profiter de l'occasion pour vous féliciter de votre réussite en tant que propriétaire d'entreprise.

Saviez-vous que les Canadiens risquent davantage d'être victimes d'une crise cardiaque ou d'un accident cérébrovasculaire ou encore de recevoir un diagnostic de cancer au moins une fois au cours de leur vie que de mourir avant d'atteindre l'âge de 75 ans*? Qu'advierait-il de votre entreprise si vous étiez victime d'une maladie grave?

De quelle façon paieriez-vous vos créanciers? De quelle façon paieriez-vous vos frais d'entreprise? Auriez-vous les moyens d'embaucher du personnel pour vous remplacer? Seriez-vous dans l'obligation de licencier des employés? Perdriez-vous votre entreprise?

Vous pouvez éviter de mettre en péril l'avenir de votre entreprise dans l'éventualité où vous seriez atteint d'une maladie grave. Grâce à l'assurance contre le risque de maladie grave *PrioritéVie*^{MC} de la *Canada-Vie*^{MC}, vous pourriez recevoir une prestation forfaitaire pouvant atteindre deux millions de dollars, qui est habituellement payable si un diagnostic de l'une des maladies ou des affections graves couvertes aux termes de votre police a été posé et si vous avez survécu à la période de survie applicable.

Par ailleurs, si vous demeurez en santé, vous pouvez également tirer profit de la police *PrioritéVie*. En effet, grâce aux avenants de remboursement facultatif de la prime offerts aux termes de la police *PrioritéVie*, vous avez la possibilité de conserver votre protection ou de vous faire rembourser une partie des primes admissibles que vous aurez payées à l'égard de votre police à certaines dates d'anniversaire de celle-ci. Vous pouvez utiliser la prestation forfaitaire de remboursement de la prime à votre guise, que ce soit pour effectuer un versement à l'égard d'un contrat de location ou pour financer l'expansion de votre entreprise.

Vous avez fait un choix judicieux lorsque vous avez démarré votre entreprise. Faites un autre choix judicieux en envisageant de souscrire une assurance contre le risque de maladie grave *PrioritéVie* pour protéger votre entreprise!

< **TO ADVISOR** > Les appels destinés aux propriétaires d'entreprise ou ceux aux entreprises visant des produits collectifs (appels interentreprises) font l'objet d'une exemption à l'égard de l'exigence de vérifier la LNTE, mais les conseillers doivent tout de même vérifier leur liste LNTE et se conformer aux règles de télémarketing.

OPTION 1 :

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires sur la façon dont vous pouvez utiliser l'assurance contre le risque de maladie grave *PrioritéVie* pour protéger votre entreprise, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Vous pouvez me joindre au 000 000-0000.

OPTION 2 :

J'aimerais vous rencontrer pour discuter des façons novatrices dont vous pouvez vous servir de l'assurance contre le risque de maladie grave *PrioritéVie* pour protéger votre entreprise. Je vous téléphonerai la semaine prochaine pour convenir du moment opportun pour vous rencontrer. Entre-temps, si vous avez des questions ou si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, je vous invite à me téléphoner au 000 000-0000.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées. <si une femme>

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées. <si un homme>

<INSÉREZ VOTRE NOM ICI>

*Source : Données compilées par la Canada-Vie d'après les données sur la morbidité hospitalière 1999/2000 de l'Institut canadien d'information sur la santé, les statistiques sur le cancer de 2001 de la Société canadienne du cancer et les tables de mortalité 1995-1997 de Statistique Canada.